Annexe n°1 à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2020-17 du 28 juillet 2020

Relevé détaillé des montants découlant de la prise en charge par l'Etat de la différence entre le taux d'intérêt des nouveaux crédits de gestion et d'exploitation et le taux moyen du marché monétaire dans la limite de deux points

Référence du ticket d'éligibilité	Matricule fiscal du client	Dénomination sociale du client	Montant du crédit	Date de remboursement de l'échéance	Marge appliquée	Taux d'intérêt	Montant de l'échéance au titre des intérêts	de Montant en prise la charge par l'Etat
	Totaux							